

Les agents du contrôle fiscal en ont **ASSEZ** !

(BCR, BRIGADES, PCE, PCRCP ; agents syndiqués et non syndiqués)

La note du 5 décembre 2017 de M. Bruno PARENT annonçait la refonte des indicateurs du contrôle fiscal à compter du 01/01/2018. Force est de constater que le contrôle fiscal voulu par Bercy n'est pas celui appliqué au sein du département de la Seine-et-Marne.

Dans le 77, l'Administration fiscale est HORS LA LOI !

Il est demandé aux agents du CF 77 de faire « entrer l'argent dans les caisses » à tout prix, quand bien même les textes législatifs ne seraient pas respectés.
Nous nous trouvons donc face à un problème de déontologie.

Qu'en est-il de la sécurité juridique de l'agent lorsqu'il lui est demandé d'envoyer une 2120/3924 puis immédiatement appuyée d'une mise en demeure suivie d'un ATD le lendemain de la mise en recouvrement avant le délai de 30 jours qui suit la réception de la 3926 ?

Qu'en est-il des garanties du contribuable Seine-et-Marnais lorsque l'Administration fiscale ne respecte pas les textes qui s'imposent à elle ?

Où est la neutralité du fonctionnaire lorsqu'il lui est demandé d'écarter du contrôle tout dossier qui présente une probabilité de non recouvrement alors même que les infractions fiscales sont avérées ?

Ne faudrait-il pas plutôt augmenter les moyens des agents de recouvrement ?

Dans le 77, les objectifs sont IRREALISABLES !

Selon la note DG du 5 décembre 2017, l'utilisation des nouvelles procédures telles que l'examen de comptabilité ou le CSP suite à 3909 conduit à une augmentation du nombre d'affaires de 5 % au niveau national (soit un nombre d'affaires de 13,65 (arrondi à 14) par agent au lieu des 13 sur les années antérieures.

Pour le département de Seine et Marne, le nombre d'affaires par agent est passée de 13 à 19 affaires, soit **une augmentation de 43 % des objectifs quantitatifs entre 2016 et 2018** (cet objectif quantitatif est de 13 voire 14 affaires par agent sur les départements du 75, 92, 93 et Dircofi).

Contrairement à ce qui est affirmé par l'équipe de direction, certains examens de comptabilité ou vérifications ponctuelles peuvent nécessiter un examen de comptabilité ou un traitement aussi long que certaines vérifications générales.

Dans le 77, aucune considération pour les agents du contrôle fiscal !

Nous sommes des fonctionnaires soucieux de bien faire notre travail. C'est ce qui motive cette lettre-ouverte. Nous nous élevons contre le peu de considération humaine de l'équipe responsable du contrôle fiscal en Seine-et-Marne.

Le travail de vérification et de programmation, notamment, nécessitent une planification dans le lancement des affaires ; or chaque année, cette organisation est perturbée par des changements de priorité en cours de programme ; pour exemples :

- a) notamment par un message du 6 juin 2017 : adjonction de deux examens de comptabilité par agent à lancer et terminer avant la fin du mois, consigne de ne plus lancer aucun EFP (abandon de cette consigne un mois plus tard après réception d'une note du bureau CF 1A/2017/07/2961 du 12 juillet 2017, rappelant que les 3909 relatives à l'exploitation des informations d'origine recherche doivent être lancées sans délais) ;
- b) fixation des objectifs chiffrés pour l'année 2018, le 22 janvier 2018, soit 5 mois après le début du lancement des affaires relatives à cette période ; en mars 2018 : demande d'intégration de 40 procédures ACL sur le département soit environ une par agent avec toutes les incidences que cela peut comporter (3 ACListes sur le nord du département, reconstitution de recettes, changement d'orientation de la programmation

A cela s'ajoutent des tâches supplémentaires : saisie des rappels IR sur Iliad, Mémo à compléter, traitement au départ et à l'arrivée du courrier, enregistrement du contentieux.

Le procédé managérial du CF 77 est contre-productif et augmente la pression sur les agents.

Dans le 77, des moyens matériels INSUFFISANTS !

A l'heure des nouvelles technologies et de la modernisation de l'administration fiscale, les agents du CF 77 manquent de moyens pour exercer leurs missions :

- ordinateurs obsolètes (puissance insuffisante)
- téléphones portables non adaptés
- scanners défectueux et en nombre insuffisant
- applications informatiques bridées
- internet ouvert sur un nombre trop restreint de postes de travail

